

# Mélenchon, premier opposant à la réforme de l'accès à l'université

## A l'Assemblée nationale, les députés de La France insoumise ont dénoncé un projet de loi qui instaure la sélection

**I**ls n'ont pas voulu laisser passer l'occasion. Jean-Luc Mélenchon et ses troupes de La France insoumise (LFI) ont tenté de s'arroger le monopole de l'opposition au gouvernement lors de l'examen de la réforme de l'entrée à l'université, qui a démarré mardi 12 décembre, en séance publique à l'Assemblée nationale. Le tribun de la gauche radicale et ses collègues ont dénoncé sans relâche une forme de « sélection » à l'entrée de l'université, dans le projet de loi « relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants ».

« Vous allez créer un *numerus clausus!* », a lancé M. Mélenchon en direction de la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, en lui reprochant de vouloir enlever à un bachelier « la liberté de choisir personnellement les études » qu'il entend mener. A ses yeux, le nouveau système revient à « ajuster le nombre d'étudiants au nombre de places disponibles ». « Nous, nous voudrions faire exactement l'inverse! », s'est-il exclamé, dans son style théâtral. Comme s'il s'agissait de politiser les débats et d'instaurer du clivage à tout prix, alors que le texte n'a jusqu'à présent pas suscité de fortes mobilisations dans la rue et qu'il a toutes les chances d'être adopté au Parlement, sans trop de difficulté... A l'Assemblée, les groupes La République en marche (LRM) et MoDem y sont en effet favorables, tout comme la majorité des Constructifs.

### Un « tri organisé »

Dans la foulée de M. Mélenchon, les députés LFI se sont relayés

toute la soirée, mardi, pour appuyer le message de leur chef de file. A l'offensive, ils ont multiplié les motions de procédure et les interventions, afin de s'offrir une tribune pour exposer leurs arguments. « L'université est un service public, qui doit être ouvert à tous », a mis en garde Michel Larive, tandis que Sabine Rubin a fustigé un nouveau système, qui opère, selon

elle, « une sélection sur dossier » et « organise un tri entre l'excellence et la seconde zone ». Pour la députée de Seine-Saint-Denis, qui s'était déjà opposée en commission, ce texte va « conforter les inégalités sociales », en empêchant en premier lieu les « lycéens de classe populaire » d'accéder aux filières désormais « sélectives » de l'université. Un argumentaire repris en boucle par d'autres élus LFI, tels Clémentine Autain, Ugo Bernalicis ou François Ruffin, ainsi que par l'élue communiste, Elsa Faucillon.

En cause : les nouvelles règles d'entrée à l'université, qui visent

à mettre fin au principe du tirage au sort et à lutter contre l'échec en licence. Jusqu'alors, la seule condition pour suivre une licence générale était d'avoir le bac, hormis dans les filières en tension où un tirage au sort avait lieu. Désormais, les universités pourront examiner les dossiers des candidats et leur demander de suivre une remise à niveau. Si l'université manque de place, elle pourra refuser un candidat au regard de son dossier et des compétences attendues.

### « Parcours personnalisé »

« Un principe simple et juste », a

défendu Frédérique Vidal, en ouverture des débats. La ministre a vanté une « réforme de progrès » qui a le mérite de « replacer l'étudiant au centre de la procédure d'orientation » en lui offrant « un parcours personnalisé ». Cette dernière a souligné l'urgence à « tirer un trait définitif sur le tirage au sort » dans les filières en tension, un mode d'affectation jugé « arbitraire ».

Rapporteur du texte, le député LRM Gabriel Attal a, lui aussi, insisté sur le caractère « injuste » de la procédure du tirage au sort, avant d'assurer que la majorité n'a « pas fait le choix de fermer les portes de l'université ». Lui s'est surtout chargé de répliquer aux attaques des élus LFI. Ces derniers réclament davantage de places pour accueillir les étudiants? Impossible pour la rentrée 2018, selon M. Attal: « Il faudrait créer trois universités nouvelles en six mois, mais on n'est pas dans Astérix et Cléopâtre! »

La droite, de son côté, a jugé que le texte du gouvernement n'allait pas assez loin en matière de « sélection ». « C'est un texte inachevé » et de « demi-mesure », a regretté le député LR Patrick Hetzel, tandis que sa collègue Constance Le Grip a plaidé pour « la construction d'universités d'excellence », qui pourraient opérer un tri entre les étudiants « en toute liberté ». Si l'examen du texte doit s'achever jeudi 14 décembre, l'Assemblée se prononcera par un vote solennel sur l'ensemble du projet de loi cinq jours plus tard. Puis, le Sénat devrait l'examiner à son tour en janvier ou février 2018. ■

ALEXANDRE LEMARIÉ

# Les compétences pour entrer en licence dévoilées

**QUELLES COMPÉTENCES** devront avoir les bacheliers pour entrer et réussir à l'université ? Les quelque 700 000 lycéens de terminale et leur famille peuvent d'ores et déjà consulter le document de cinquante pages dévoilé par le ministère de l'enseignement supérieur le 12 décembre pour se faire une idée de ce qui les attend. Ces « *éléments de cadrage national* » détaillent la liste des « *attendus* », à l'entrée de chaque licence.

On y découvre ainsi que l'expression écrite et orale, l'aptitude à la logique et au raisonnement, ou encore à l'analyse et à la synthèse de texte sont incontournables pour rejoindre une formation de droit ; en histoire, l'intérêt pour la démarche scientifique, le bon niveau dans au moins une langue étrangère ou encore la curiosité intellectuelle ; en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), les compétences scientifiques, mais aussi sportives, l'intérêt pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne...

A ces déclinaisons, aussi nombreuses que les 45 mentions de licences concernées, s'ajouteront des attendus locaux que pourront fixer les établissements selon les « *spécificités* » de leurs formations. Ces compétences et connaissances affichées doivent permettre de mieux informer les lycéens sur ce qui les attend. Mais aussi d'évaluer leurs dossiers, comme le prévoit le projet de loi « Orientation et réussite des étudiants », dont l'examen a débuté mardi 12 devant les députés.

En effet, les universités devront désormais examiner l'adéquation entre le profil d'un candidat et la formation demandée, avant de les accepter ou de les inscrire dans la licence sous réserve du suivi d'une remise à niveau ; ou, lorsque les capacités d'accueil seront atteintes, de les refuser.

## « Beaucoup de latitude »

En revanche, ce cadrage ministériel ne précise pas les critères qui vont être utilisés par les universitaires pour évaluer si ces attendus très généraux sont remplis. Relevés de notes, filières de bac, lettres de motivation, documents attestant d'activités extrascolaires... Chaque université sera libre de choisir le poids des critères entrant en compte, en s'appuyant sur les informations que déposeront les candidats sur la future plate-forme d'admission dans l'enseignement supérieur, intitulée Parcoursup. « *Les universités indiqueront sur Parcoursup les éléments de décision qui seront utilisés pour évaluer le dossier d'un lycéen* », explique François Germinet, de la Conférence des présidents d'université.

Une liberté qui provoque l'inquiétude de l'organisation étudiante FAGE. « *Ce cadrage est général, non restrictif, et donne beaucoup de latitude aux universités au risque d'obtenir une définition locale polarisée et très inégale en fonction des établissements* », a réagi la fédération, pourtant favorable à la réforme. ■

**CAMILLE STROMBONI**